

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Olivier ROSSIT, Jean François PIZZABALLA, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Philippe GIRAUD-MOINE, Vincent GASPARD DOS SANTOS, Nicole PEIX.**

Pouvoir : **Dominique BAYLE-ROSTAN donne pouvoir à Jean-Yves SIGAUD**

Secrétaire de séance : **Olivier ROSSIT**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 10/11/2017.

Monsieur le Maire demande à rajouter deux délibérations concernant le mandatement des frais scolaires à la commune de Breziers et des admissions en non-valeur sur la M49. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le maire fait part de la démission de Jean-Baptiste PEI-TRONCHI suite à leur déménagement hors de la commune.

### **Délibération n° 1 : OBJET : Signature contrats assurance 2018**

Nicole PEIX fait part du résultat de la consultation de 3 compagnies d'assurance et pour les mêmes garanties, la compagnie GROUPAMA, notre assureur actuel, a fait un réel effort financier et s'est nettement rapproché des 2 autres offres des compagnies concurrentes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents et des représentés ont voté :

5 voix pour renouveler tous les contrats d'assurance à GROUPAMA

5 voix pour renouveler le contrat « Dommages aux biens, Responsabilité générale des communes, atteinte à l'environnement et la protection juridique » à GROUPAMA et pour contracter l'assurance des véhicules auprès de la SMACL.

La voix du Maire étant prépondérante les contrats seront tous les deux renouvelés à GROUPAMA.

L'assurance du personnel continuera avec la CIGAC au nouveaux taux proposés, cette décision a été voté à l'unanimité des présents et des représentés.

### **Délibération n° 2 : OBJET : Programme Vivre et Culture 2018**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement des communes qui accueillent un spectacle du Festival Vivre et Culture, de prendre en charge l'éventuel déficit de la soirée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs, acceptent la proposition d'accueillir un spectacle dans le cadre du Festival Vivre et Culture 2018 et s'engagent à prendre en charge l'éventuel déficit de la soirée qui se déroule à Turriers.

### **Délibération n° 3 : OBJET: Décisions modificatives N° 2 Budget général (M14)**

Monsieur le Maire informe du besoin d'une décision modificative pour passer les écritures comptables relatives au programme 199 Enfouissement Avenue de la Marine.

Les prévisions budgétaires ont été mal définies lors de l'élaboration du Budget Prévisionnel.

#### **1/CREDIT SUPPLEMENTAIRE**

##### **comptes dépenses d'investissement**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	2031	195	Frais d'études PLU	-28 500 €
021	21534	199	Réseaux d'électrification Avenue de la Marine	+28 500 €

Après cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition.

#### **Délibération n° 4 : OBJET: Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

#### **« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »**

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter **une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.**

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité des présents ou représentés approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

## **Délibération n° 5 : OBJET: Participation aux frais scolaires de la commune de BREZIERES Année scolaire 2016/2017**

Monsieur le Maire rappelle les négociations avec Monsieur le Maire de Bréziers lors de l'inscription d'une élève de sa commune à la rentrée scolaire 2014/2015. L'accord qui avait été trouvé était de facturer à Bréziers pour le fonctionnement de l'école de Turriers, le coût d'un élève au RPI du 05 soit 655 €.

Le coût pour l'année scolaire 2016/2017 est le même que l'année 2015/2016 soit 655 € par élève. La commune de Bréziers a eu 2 élèves fréquentant l'école en 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

## **Délibération n° 6 : OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET DU SERVICE DES EAUX – M49**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil de l'état des créances irrécouvrables dressé par Madame la Trésorière.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'admission en non-valeur des créances pour un montant global de 149.62 €.

## **Délibération n° 7: OBJET : Décisions modificatives N° 3 Budget général (M14)**

Monsieur le Maire informe du besoin d'une décision modificative pour passer les écritures comptables relatives au programme 193 Réfection des fontaines.

### **.1/CREDIT SUPPLEMENTAIRE**

#### **comptes dépenses d'investissement**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	2031	195	Frais d'études PLU	-700 €
021	2138	193	Autres constructions, Réfection des fontaines	+700 €

Après cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition

### **Informations diverses**

Les pompiers de La Motte du Caire organisent la Saint Barbe le samedi 9 décembre à Turriers. Ils font venir un cirque et propose un spectacle à tous les enfants.

Les cadeaux des enfants de Turriers seront déposés à la Mairie.

La séance est levée à 22h